

Erwan Le Guillan est Brigadier-Chef au commissariat du Mans (Sarthe). Il s'occupe entre autres de la prévention sur les dangers d'internet, de la cybercriminalité et des addictions aux écrans. Il fait régulièrement des interventions dans les écoles, collèges et lycées, mais aussi, dans les associations pour partager son expérience, son savoir et conseiller les utilisateurs des réseaux sociaux. Pour Vitav, le fonctionnaire de police raconte son métier et donne des conseils sur les bon comportements à adopter sur la Toile.

« Il y a des choses positifs sur Internet, mais il faut rester vigilant sur les publications et respecter les règles »

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de vous engager dans la police nationale ?

Depuis mon enfance, j'ai toujours voulu devenir policier pour protéger la population et faire appliquer les lois. Puis, en grandissant, j'ai voulu mener des enquêtes dans la Police.



Qu'est-ce qui vous a poussé à vous spécialiser dans la sécurité Internet et la cybercriminalité ?

J'ai toujours été attiré par les jeux vidéo, les logiciels informatiques et je me suis très vite intéressé à Internet dans les années 90. Lorsque j'étais enquêteur à la brigade des mineurs, j'ai pu devenir ICC (Investigateur en cybercriminalité) pour retrouver des traces sur les ordinateurs et les téléphones. Puis, à la brigade des stupéfiants, j'ai pu devenir PFAD (Policier formateur anti-drogue) dont la mission est notamment de faire de la prévention sur Internet. Maintenant, dans mon service, je peux faire de la communication.

« Internet conserve toutes les traces des publications »



Quelles sont vos principales missions au sein de votre brigade ?

Je suis responsable du centre départemental des stages et de la formation. Nos missions consistent à former les collègues du commissariat, à organiser des stages, à accueillir des stagiaires extérieurs. Nous faisons également la promotion du recrutement dans la police nationale et nous communiquons sur nos métiers.

Lors de vos interventions dans les établissements scolaires ou les associations, quels messages faites-vous passer ?

Il y a beaucoup de choses positives à faire avec les nouvelles technologies, mais il faut rester vigilant, ne pas croire tout ce qui est publié sur la Toile. Il faut également avoir à l'esprit que comme dans la vie réelle, sur Internet, il y a des règles à respecter et que le non-respect de ces règles peut entraîner des conséquences juridiques avec des enquêtes pénales qui peuvent déboucher sur des convocations en justice.

Quels conseils pourriez-vous donner à un/une jeune personne novice sur les réseaux sociaux ?

Il faut avant tout apprendre à s'en servir pour ne pas faire n'importe quoi et ne pas se mettre en danger sans le savoir. Internet n'oublie rien, il faut donc être très prudent à tout ce qui touche à la vie privée. Au moindre doute ou problème, il ne faut pas hésiter à consulter le site "e-enfance.org" où des professionnels peuvent aider les victimes.

Propos recueillis par Naofel LEBTI.

Crédit photos : Naofel Lebti et Police Nationale.

Infos complémentaires sur le site [E-enfance](http://E-enfance.org).



Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)